



## SISE Newsletter Aviation Security

OFAC SISE-2015-03

30 juillet 2015

SISE est l'abréviation désignant la section Mesures de sûreté de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).  
<http://www.bazl.admin.ch/org/organisation/index.html?lang=fr>

### Bases légales :

néant

### Formation et cours :

Le cours de remise à niveau en ligne à l'attention des responsables de la sûreté des agents habilités sera disponible en allemand et en français fin juin sur le site de 2assistU. La version italienne devrait être disponible fin août.

### Nouveaux documents :

Lorsqu'une expédition est expédiée par un agent habilité conformément aux réglementations applicables aux clients en compte (*Account Consignor*) en utilisant le code SCO/AC, les points suivants doivent être observés : la déclaration de client en compte (*Account Consignor Declaration*, NASP annexe 6-D) doit être signée par le client et enregistrée dans une base de données par l'agent habilité. Si aucune expédition du client n'est expédiée pendant deux ans, la déclaration devient caduque et doit être radiée de la base de données. Le transport n'est assuré que sous réserve de l'accord du transporteur aérien. L'expéditeur doit donc obtenir une attestation de ce dernier.

### Retour d'expérience :

De plus en plus de lettres de transport aérien (LTA) portent la mention « *X-Ray required* » ou « *unsecure* ». Rappelons qu'il ne faut rien indiquer sur la LTA lorsque le fret ne provient pas d'un chargeur connu ou n'a pas été sécurisé.

Lors de l'enlèvement de fret sécurisé, que ce soit auprès d'un chargeur connu ou d'un agent habilité, le transporteur sous-traitant doit être auparavant annoncé à l'adresse d'enlèvement. Tout comme pour la livraison, il devra présenter une pièce d'identité et une attestation de l'employeur. Ce processus doit figurer dans le programme de sûreté d'ici le 30 septembre 2015.

### Divers :

L'agent habilité conserve son numéro de certificat même après le renouvellement de la certification. Les quatre derniers chiffres ont été bloqués et ne devraient plus être requis à l'avenir.

### Contact :

[holger.caspari@bazl.admin.ch](mailto:holger.caspari@bazl.admin.ch) /

[jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch](mailto:jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch)